



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2020

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 MARS 2020
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Ratification de nomination à titre de secrétaire de la séance tenante du 19 mars 2020
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 16 avril 2020

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présent : Messieurs Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute et Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-20

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président,

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 MARS 2020

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.

2-04-20

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2020.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- 1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-03-2020 au 16-04-20, déposée par le président.

3-04-20

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 20-03-2020 au 16-04-20, et ce, pour un montant de 58 181.18 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION

A) Ratification de nomination à titre de secrétaire de la séance tenante du 19 mars 2020

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale secrétaire-trésorière, Mme Andrea Daezli.

4-04-20

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie nomme Mme Martine Blanc en tant que secrétaire de la séance tenante du 19 mars 2020.

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-04-20

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 mai 2020 à 19 h à la salle adjacente du bureau du maire de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
Trésorière

Carl Péloquin
Président